



ANDRES

AOÛT 2017

Bulletin municipal

EDITO DU MAIRE

Voilà maintenant 5 mois que je suis devenu le Maire de la commune. Lors de la prise de mes fonctions, je me suis fixé deux grands axes: le retour à la sérénité dans notre village et une bonne gestion de la commune.

En ce qui concerne le retour à la sérénité, tout comme moi, vous pouvez le ressentir, mais surtout l'observer à travers des articles de presse «positifs» au sujet de notre commune. Cet apaisement n'est que le fruit d'écoute, de discussions, et tout cela dans le respect des uns et des autres. Un respect que je souhaite désormais décliner au sein même du conseil municipal. Aujourd'hui cela devient possible par un fonctionnement démocratique et transparent, allant même jusque donner au(x) groupe(s) d'élus(s), se voulant d'opposition, une tribune libre dans le bulletin municipal sans censure et correction. Aussi, je souhaite faire participer la population, ce qui d'ailleurs fût le cas lors de la prise de décision du passage à 4 jours à l'école, et cela en réalisant un sondage auprès des parents. Mais le retour au calme ne pouvait se faire sans une écoute du tissu associatif, et surtout par le rapprochement des associations ayant le même but, notamment le Comité des Fêtes et l'Office Municipal.

Pour ce qui est de la gestion communale, cela ne peut être possible qu'en faisant coïncider travaux d'investissement, travaux d'entretien, et maîtrise des dépenses. Du côté des travaux, plusieurs sont à l'étude et/ou en cours de réalisation comme vous avez pu le lire dans le bulletin municipal précédent. Du point de vue de la maîtrise des dépenses, des études de consommation énergétique des bâtiments ont été lancées et un travail est réalisé auprès de nos fournisseurs pour obtenir les meilleurs prix. La Directrice de l'école est mise également à contribution, ce qui nous a permis ensemble et en parfaite harmonie de réaffecter les budgets scolaires, sans les diminuer, dans le seul et unique but d'optimiser les dépenses sans pénaliser l'apprentissage des élèves. Cette gestion collective et responsable permet de dépenser efficacement les deniers publics, qui ne sont pas moins que de l'argent issu de vos impôts.

Toute cette entreprise n'est possible qu'avec la collaboration et le travail quotidien et sans relâche de mes adjoints et conseillers en fonction de leur domaine de compétence.

Je tiens à remercier le personnel communal, administratif, technique et d'entretien pour leur volontarisme face aux changements à venir.

Au plaisir de vous recevoir ou de discuter lors d'une rencontre incongrue.

Bruno Benedetti
Maire d'Andres

EDITOS DE L'OPPOSITION

Mesdames, Messieurs,

Dorénavant, seul groupe minoritaire face à la majorité municipale, nous resterons dans un rôle d'opposition constructive, vigilante et exigeante. Nous défendrons les idées pour lesquelles nous avons été élus sans brutalité, avec détermination et courtoisie.

Lors du conseil municipal du 3 juin dernier nous avons amorcé la question du changement des rythmes scolaires et avons voté le retour à la semaine de 4 jours le 30 juin.

Nous avons désapprouvé la nouvelle répartition des 48€ de crédits scolaires voulue par une partie de la majorité : 20€ pour les fournitures, le complément attribué uniquement sur projet. Nous avons vu dans cette répartition une ingérence, voire un contrôle accru dans le fonctionnement de l'école. (Delib21-2017)

La Communauté de Communes réalise une révision du PLUI. Le conseil municipal a été invité à émettre un avis sur le PADD : Voici certaines de nos remarques:

«.. Il faut voir dans ce projet des contraintes et des règles qui pénalisent nombre d'habitants

Jean Jaurès disait : "Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire", ce que confirmait L'Abbé Pierre par ses mots : "La responsabilité de chacun implique deux actes: vouloir savoir et oser dire". C'est bien ces deux actes que je me suis efforcé d'accomplir pendant mes 3 premières années de mandat, non pas par gloire et intérêt personnel, mais dans l'unique intérêt de la commune. Chose normale, puisqu'en tant que conseiller municipal, nous avons le devoir de nous informer un minimum sur tous les dossiers communaux, et de réagir dès que nous constatons des anomalies, et non de garder ces informations pour des échéances électorales ! Evidemment, les réactions doivent être mesurées dans la mesure où l'écoute est de rigueur, mais à défaut d'une oreille tendue, il faut employer les moyens à disposition pour se faire entendre. Aujourd'hui, nombreux sont au conseil municipal, même de l'autre opposition, qui reconnaissent la véracité de mes interventions. Quelques-uns en explorent la forme utilisée; quoi qu'il en soit aujourd'hui les choses évoluent, il est vrai cela souvent aux dépens de mon image, mais cela ne m'importe peu, puisque je ne suis pas là pour plaire, mais bien pour travailler !

Un travail que la majorité municipale a reconnu, qui l'a d'ailleurs conduite à me propo-

ser un poste d'Adjoint au Maire. N'ayant jamais voulu être un élu dénonçant sans pour autant construire, ou un élu d'opposition juste pour se dire d'opposition, j'ai légitimement accepté cette proposition tout en gardant mes valeurs, mes convictions et surtout ma liberté de penser. Nombreux vous êtes à m'avoir apporté votre soutien suite à cette prise de décision de bon sens. Aujourd'hui, nous mettons en synergie nos connaissances et nos différences de point de vue dans le seul intérêt de la commune.

1) La règle des 40 m de façade pour déterminer les dents creuses a pour effet de déclasser des terrains en cours de viabilisation situés dans une rue particulièrement équipée en réseau divers...

2) Le périmètre des Zones Inondées Constatées ne reflète pas la réalité des inondations de 2006. Plus de 100 maisons situées dans cette zone ont perdu de leur valeur et de leur attractivité. Leurs propriétaires sont soumis à des règles de construction strictes et des restrictions d'extension. Les habitants de cette zone comprennent d'autant moins ce classement dans la mesure où :

- d'une part nombre d'entre eux n'ont pas été inondés et n'ont fait aucune déclaration de sinistre.

- d'autre part ceux qui ont été inondés l'ont été pour une cause connue à posteriori : Un particulier avait busé un écoulement important d'eau pluviale (fossé d'échelle) ».

Christiane Glorian,
Joël Fontaine,
Frédéric Blanquart.

ser un poste d'Adjoint au Maire. N'ayant jamais voulu être un élu dénonçant sans pour autant construire, ou un élu d'opposition juste pour se dire d'opposition, j'ai légitimement accepté cette proposition tout en gardant mes valeurs, mes convictions et surtout ma liberté de penser. Nombreux vous êtes à m'avoir apporté votre soutien suite à cette prise de décision de bon sens. Aujourd'hui, nous mettons en synergie nos connaissances et nos différences de point de vue dans le seul intérêt de la commune.

Parce que Jean Jaurès disait également : "Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir", je souhaite et j'ose croire en cette nouvelle composition municipale; c'est pour cela que je n'interviendrai plus dans cette rubrique dite "d'opposition", mais bien au côté du Maire, non seulement parce qu'il fait preuve d'écoute et de bienveillance, mais aussi parce que beaucoup ont su surpasser leurs différences pour créer une **alternative municipale constructrice** d'un avenir pour Andres, notre commune !

"Toujours présent pour ma commune !"

Allan Turpin

SYNTHESE DE LA RÉUNION DU 3 JUIN 2017

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Nadine DEBAERDEMAEKER et l'installe dans ses fonctions de conseillère municipale.

REPARTITION DU BUDGET SCOLAIRE

Auparavant le budget scolaire global était de 48 € par enfant. Ce budget a été maintenu, mais scindé en deux. 20€ pour les « fournitures scolaires », et 28€ en investissement pour l'équipement de l'école (ordinateurs, mobiliers, etc ...). En plus de ce budget de 48€, il pourra également être attribué à l'école des budgets supplémentaires en fonction des projets présentés.

Cette répartition financière a été préalablement discutée avec la Directrice de l'école qui a tout de suite accepté ce nouveau fonctionnement (POUR : 13 - CONTRE : 3 - ABS :3).

MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR LA VENTE DES ANCIENNES TABLES SCOLAIRES

Le 9 juillet 2016, une délibération pour vendre les anciennes tables de l'école au prix de 5 euros la table était votée.

Il est délibéré de donner ces tables à la population andrésienne, les conditions d'attribution restent à définir (unanimité).

TARIF FORFAIT REPAS CAMPING A.C.M.

Il est de tradition pour le centre de loisirs d'emmenner les enfants en camping (sur Andres pour les plus jeunes, et à l'extérieur pour les plus âgés). Afin de casser la symbolique où tout est gratuit, il est proposé de demander aux familles une participation financière pour les repas (les 2 repas du midi et les 2 repas du soir). Les goûters ainsi que les petits déjeuners resteront gratuits et offerts par la Commune. Selon le nombre de jours, le camping reviendrait au plus cher à 12 €

pour la famille.

Il n'est pas possible de le mettre en place pour cette année. A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de discuter de ce point en Commission scolaire afin de le mettre en place en 2018.

CREATION DE LA COMMISSION TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire propose de créer une Commission travaux, urbanisme et environnement.

A l'unanimité la Commission travaux, urbanisme et environnement est créée.

Se portent volontaires pour cette commission : M. TURPIN, Mme GLORIAN, M. BLANQUART, M. FONTAINE, M. CARIDROIT, M. DUBOIS, M. DANGUY.

CREATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire propose la création d'une Commission des affaires scolaires et périscolaires.

A l'unanimité la Commission des affaires scolaires et périscolaires est créée.

Les personnes souhaitant intégrer cette commission sont : M. TURPIN, Mme SLOMA-DUNE, M. CARIDROIT, Mme LHOMME, Mme DENTREUIL, M. BLANQUART, Mme GLORIAN .

COMMISSION IMPÔTS

Monsieur le Maire explique que chaque commune doit posséder une commission communale des impôts directs présidée par Le Maire et un adjoint délégué. Il ajoute que cette commission doit être composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants et que la durée du mandat est identique à celle du mandat municipal. Monsieur le Maire précise que l'on est obligé de

fournir une liste de 24 noms.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil la création de la Commission des impôts.

A l'unanimité, celle-ci est créée.

CONVENTION « CINELIGUE »

Il faut renouveler pour 2017 la convention qui nous lie à Cinéligue. La Municipalité doit réaliser une moyenne de 170 euros par séance et actuellement il est diffusé un film par mois (sauf en juillet et en août). Le tarif est de 4.80 € pour un adulte et de 3.80 € pour les moins de 16 ans mais aussi pour les demandeurs d'emploi.

A l'unanimité, la décision de renouveler la convention Cinéligue est acceptée.

ATTRIBUTION D'UN NOM AU TERRAIN DE PETANQUE COMMUNAL

Un courrier de Monsieur Laurent LEVITRE, président du club de pétanque demande au Conseil Municipal de donner le nom de Bernard LEVITRE au boulodrome communal.

A l'unanimité, le boulodrome municipal est baptisé « Boulodrome Bernard LEVITRE ».

ERRATUM

Dans l'article « DU COTE FINANCES... » du bulletin municipal de mai 2017, une erreur de frappe s'est glissée dans le paragraphe *Chauffage de la salle des fêtes*, il ne s'agissait pas de la salle des fêtes mais de la salle des sports.

REMISE DE LA MEDAILLE FRANCAISE DE LA

FAMILLE



Le 28 mai dernier M. Bruno Benedetti, maire de la commune a remis la médaille Française de la Famille à Mme Marianne Prévost qui a trois enfants, huit petits-enfants et douze arrière-petits-enfants. Elle a élevé quatre des ses petits-enfants après le décès de leur maman.

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du 17 juillet au 27 août

Lundi : 8h30 à 12h00

Mardi : 13h30 à 18h30

Jeudi : 8h30 à 12h00

Vendredi : 13h30 à 17h30

SYNTHESE DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2017

Suite à la démission de M. Philippe Agez, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Frédéric CADET et l'installe dans ses fonctions de conseiller municipal.

M. Cadet est intégré dans la commission travaux.

UTILISATION DES LOCAUX ET DES ESPACES MUNICIPAUX PAR LA CCPO

Cette convention est nécessaire pour la CCPO afin de compléter le dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. Le Maire de signer la convention pour l'utilisation des locaux dans le cadre des actions culturelles et de la programmation de la saison intercommunale.

Du côté Associations...

ENTENTE ENTRE LE COMITÉ DES FÊTES D'ANDRES ET L'OFFICE MUNICIPAL D'ANDRES.

Les mots de la Présidente du Comité des Fêtes d'Andres

Jusqu'à ce jour, la commune d'Andres comptait deux associations festives : l'Office Municipal des Fêtes et des Sports d'Andres, et le Comité des Fêtes d'Andres. Les forces vives étaient donc divisées en deux, cette situation était comprise par une grande partie des Andrésiens.

Pour ces raisons, les dirigeants de l'Office Municipal et du Comité des Fêtes se sont rencontrés pour trouver une solution permettant de mutualiser les moyens et de ne proposer qu'une seule association festive à la population.

Suite à quoi, il a été décidé, en concertation entre l'Office Municipal et le Comité des Fêtes, de dissoudre l'Office Municipal en date du 20 mai 2017, et de se regrouper tous dans le Comité des Fêtes, en créant des sections, comme cela avait été fait par les anciens du village avec l'Amicale Laïque d'Andres, dissoute à ce jour.

Les mots de la Présidente de l'Office Municipale

Ce regroupement s'est déroulé avec intelligence, mais surtout en gardant en tête l'esprit d'entraide et de convivialité qui doivent animer une association.



RYTHMES SCOLAIRES

M. Le maire fait part à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publique est paru.

Le décret permet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe de la commune d'Andres et du conseil d'école « les sources bleues » d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, il s'agit donc de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Après avoir délibéré pour la semaine des quatre jours et pour les horaires proposés par l'école (8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15), le conseil municipal, décide d'appliquer à compter de la rentrée 2017 la semaine à huit demi-journées d'enseignement réparties sur quatre jours.

L'Office Municipal d'Andres comptait de moins en moins d'adhérents, et en plus les Andrésiens ne comprenaient pas la présence de deux associations du même type. Cette fusion permet de travailler tous ensemble.

Les mots du Maire de la commune

Cette fusion va permettre de contribuer à un retour au calme dans la commune. Je souligne l'attitude responsable des deux Présidentes. Elles gardent à l'esprit l'intérêt général de la commune. Sans faire d'ingérence dans le fonctionnement du Comité des Fêtes et dans le respect de mes prérogatives, j'apporterai mon soutien au fonctionnement de cette association, comme je peux le faire pour les autres, car le tissu associatif dans un village est très important.

Les mots de l'Adjointe aux associations

La commune comptait 2 associations à l'objet social similaire : organiser des événements et activités pour optimiser la rencontre des habitants et rompre ainsi l'isolement.

Malheureusement, l'OMFS éprouve de plus en plus de difficultés à mobiliser ses adhérents pour organiser des activités.

Le Comité des Fêtes est en pleine expansion dans ses activités notamment sportives avec trois ateliers hebdomadaires de Step, Yoga et Zumba.

La municipalité a donc proposé une mutualisation des bénévoles par la fusion des 2 associations.

Cela va permettre à la commune d'avoir un seul interlocuteur pour préparer des manifestations avec l'objectif avoué d'une cohésion associative.

ARRETE REGLEMENTANT LE BRUIT DE VOISINAGE

Article 1 : Les travaux ponctuels et occasionnels, les activités de bricolage ou de jardinage, d'entretien d'espaces verts qu'ils soient réalisés par des particuliers ou des professionnels, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (exemples: tondeuses à gazon, souffleuses à feuilles, tronçonneuses, perceuses, marteaux, raboteuses, scies mécaniques, ...) ne peuvent être effectués que:

- Les jours ouvrables de 8 heures à 19 heures 30.
- Les dimanches et jours fériés de 9 heures 30 à 13 heures.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de GUINES sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANDRES, le 29 juin 2017.

Du côté Culturel...

LA MÉDIATHÈQUE

AOUT : Fermeture annuelle

Réouverture à partir de septembre avec de nouveaux horaires :

- * le lundi de 17h30 à 18h30
- * le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- * le vendredi de 17h30 à 18h30.

PROCHAINES SEANCES DE CINEMA

12 septembre à 18h30

Le 10 octobre à 18h30

Le 14 novembre à 18h30

Composition:

Trois sections ont été créées :

- Section **Animation & Spectacle** présidée par Nadine Debaerdemaeker surnommée "mamie";
- Section **Art & Patrimoine** présidée par Cédric Lebas;
- Section **Sport & Relaxation** présidée par Nathalie Sloma;

Audrey Lefebvre reste la présidente.

NOUVEAU PRESIDENT AU FC ANDRES

LES MOTS D UN PRESIDENT SORTANT

Cela fait plus de cinq années que je suis à la présidence du FC ANDRES avec des hauts et aussi des bas. Le rôle de Président est souvent voué à la critique mais ceci ne m'a jamais dérangé, ma seule préoccupation étant de pérenniser le club et de faire connaître Andres sous d'autres aspects que les affaires que nos amis journalistes ont su donner de notre village.

Le bureau et moi-même avons convenu l'année dernière de rester une année supplémentaire avec M. Turpin afin de montrer à nos habitants que nous pouvions mettre de côté les animosités extrasportives et de prouver que le sport pouvait effacer cela: vous avez constaté que ça marche.

M. Turpin et moi-même avons su travailler ensemble pour le bien du club et

nous pouvons dire que nous sommes devenus des amis (Qui l'aurait cru!).

Ma démission n'est pas le fait de quoi que ce soit mais à un moment donné, il faut tourner une page et c'est le bon moment. Le club reprend vigueur et cette saison, il finit premier et ac-



Frédéric Cadet cède la présidence à Allan Turpin

cède en 3ème division de district. Comme dit le proverbe « il faut toujours partir quand tous les voyants sont au vert ».

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé à maintenir le club : Philippe mon grand ami, Annie Loyer, Vince et Mickael Gressier, Josian Lannoy. Un gros merci tout particulier à Mme Corinne DENTREUIL qui je sais, a pris la décision de démissionner avec un pincement au cœur car il faut rappeler qu'elle est l'une des personnes à avoir créé ce club en 1995.

Encore un grand merci. Je laisse ce club qui me tient énormément à cœur dans les mains d'Allan avec toute ma confiance ...

Bonne chance au FC ANDRES et au futur bureau...

Frédéric Cadet
Président sortant



24 juin - Remise des prix
et kermesse de l'école organisée par l'ASB



25 juin - Brocante et 2 juillet—Structures gonflables
organisées par le CDF Andres



ALA Basket

Vous désirez jouer au basket, l'ALA Basket recherche de nouveaux joueurs.

Contact - Marie-Annick Butor -
☎ 06 23 21 70 81

Association Les Sources Bleues

Nous adressons toutes nos félicitations à l'ASB pour l'organisation de la Kermesse de l'école.

Comité des Fêtes d'Andres

Grande réussite et un grand merci pour l'implantation des structures gonflables le 2 juillet dernier.

- Braderie le 10 septembre - Inscriptions à l'ancienne mairie le 19 août de 10h à 12h ou au café le Narval ou au 442 rue du milieu.
- Samedi 4 nov. - Soirée Zumba (Sonia)
- Dimanche 5 nov. - Loto
- Vendredi 17 nov. - Soirée Zumba (Wendy)
- Samedi 18 nov. - Soirée Bœuf Carbonnade
- Dimanche 19 nov. - Bourse aux jouets.

Echanges de Compétences

- ◆ Reprise des activités à partir du 1^{er} septembre
- ◆ Gouter d'Halloween le 28 octobre 2017.

FC Andres

Vous désirez jouer au football, le FC Andres recherche de nouveaux joueurs. Contact -

Allan Turpin - ☎ 06 25 73 05 50

Société Historique d'Andres

Nous souhaitons un Joyeux Anniversaire à l'association .

MERCI pour la toute boîte fait à cette occasion.

Début septembre, Mme Lhomme prendra contact avec les associations pour organiser le Téléthon et aussi travailler sur du long terme avec l'école pour préparer le centenaire de la guerre 14/18 en novembre 2018 et faire un appel à des idées (expo, chants, lettres, défilé de la fanfare...).

Spectacles à ANDRES

OPÉRA BUS

19 octobre à 19h00 :

Parking de la mairie
(Gratuit - 30 personnes max.)

Sur réservation CCPO

☎ : 03 21 00 83 33

CRISE DE VOIX

25 novembre à 20h30

Salle des fêtes

Spectacle Lyrico-Burlesque
Gratuit